

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-PELAGNAN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 23 juin 2023,  
Secrétaire de séance : Jean-Luc ESTOURNES

Etaient présents 42 titulaires, 1 suppléant, 10 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick DRILHOLE, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Patrick MAILLET, Jean-Paul PORTESSÉNY, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Anne-Marie BARRERE suppléante de André BERNOS

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Fabienne TOUVARD à Christine CABON, Ophélie ESCOT à Jacques MARQUÈZE, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPE, Marthe CLOT à Henri BELLEGARDE, Jean CONTOU-CARRÈRE à Patrick MAILLET, Philippe GARROTÉ à Dominique QUEHEILLE, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Frédéric LOUSTAU à Marie-Lyse BISTUÉ, Muriel BIOT à Claude LACOUR,

Absents : André BERNOS, David MIRANDE, Jacques CAZAURANG, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Philippe VIGNEAU, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Philippe PECAUT, Jean-Michel IDOÏPE, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFFRANE, Laurence DUPRIEZ, Nathalie PASTOR, Marie-Annie FOURNIER, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Christophe GUERY,

**RAPPORT N° 230629-08-PAH**

**PLAN D' ACTIONS 2023**

**RESEAU D'INTERPRETATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**

C. CABON expose :

Vu la convention de labellisation Pays d'Art et d'Histoire du 18 janvier 2013,

Vu la délibération n° 210218-04-PAH- de la Communauté de Communes du Haut Béarn, validant la convention visant la structuration du réseau de sites d'interprétation de l'architecture et du patrimoine,

Considérant la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée de l'animation du label PAH, entre la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau et la Communauté de Communes du Haut-Béarn,

Le Pays d'art et d'histoire s'engage à développer un projet qui se décline notamment par les actions suivantes :

- la sensibilisation des habitants et des professionnels à leur environnement et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère,
- la présentation du patrimoine dans toutes ses composantes et promotion de la qualité architecturale,
- l'initiation du jeune public à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au patrimoine,
- l'offre au public touristique de visites de qualité par un personnel qualifié.

Dans ce cadre, un réseau d'équipements d'interprétation de l'architecture et du patrimoine a été structuré (RIAP) composé des structures muséographiques suivantes :

- La Maison d'Ossau (Musée de France), Commune d'Arudy,
- La Maison du Barétous, Commune d'Arette,
- La Maison de la Mémoire, Commune d'Aydius,
- Les Écomusées de la Vallée d'Aspe à Lourdios-Ichère et Sarrance,
- La Villa Bedat – Centre culturel et patrimonial du Haut-Béarn,
- le Fort du Portalet,
- les musées d'Oloron Sainte-Marie.

Une convention de partenariat lie l'ensemble des propriétaires de ces structures afin, en particulier, de :

- structurer l'offre de découverte patrimoniale du territoire,
- mieux faire connaître les services proposés dans les équipements.

Au programme d'actions 2023 sont inscrit :

- la remise à niveau de l'observatoire des publics pour un usage et une analyse adaptés aux besoins des sites,
- la définition d'une programmation 2024 autour du patrimoine et du sport,
- l'adhésion à la fédération et écomusées et musées de société,
- l'actualisation et l'impression d'un support de communication commun aux sites.

Le budget prévisionnel correspondant à ces actions est estimé ainsi :

<b>DÉPENSES</b>	Montant	<b>RECETTES</b>	Montant
Adhésion FEMS	485,00 €	Oloron Sainte-Marie	421,79 €
Outils de communication	888,00 €	Aydius	4,40 €
		Arudy	86,09 €
		Arette	39,79 €

		CCHB	Envoyé en préfecture le 05/07/2023
<b>TOTAL</b>	<b>1 373,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	Reçu en préfecture le 05/07/2023
			Publié le 820,93 €
			ID : 064-200067262-20230629-230629_08_PAH-DE



Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- VALIDE le plan d'actions 2023,
- VALIDE les sollicitations de financements sus-indiqués auprès des Communes partenaires,
- AUTORISE le Président à signer tous les documents correspondants,
- ADOPTE le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 29 juin 2023  
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

*Signé JLE*

*Signé BU*

Jean-Luc ESTOURNES

Bernard UTHURRY